



ZONE 82
Comité 17
Seine & Marne



REGLEMENT DES COMPÉTITIONS 2022/2023

Individuel « SENIOR DUPLICATÉ »

1 - PRESENTATION DE L'EPREUVE :

Le comité 17 de SEINE et MARNE organise le **Mardi 14 Mars 2023** le qualificatif régional **INDIVIDUEL SENIOR en donnes duplicatées**, qui attribue le titre de champion régional et qualifie les joueurs les mieux classés pour le Championnat de France 2022/2023 qui se déroulera à **Soulac sur Mer (33)** du :

18 au 21 septembre 2023

Ce qualificatif régional est ouvert aux **licenciés du Comité 17 (Seine et Marne) toutes séries confondues avant au moins 60 ans au 31 décembre 2022 de la saison en cours qui va du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 (donc nés avant le 1^{er} janvier 1962).**

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T. et du code d'arbitrage.

- ✓ Fascicule 1 : Règles communes à toutes épreuves : Chapitre 2 / Articles 20 à 40.
- ✓ Fascicule 3 : Règles applicables aux Championnats individuels : Chapitres 2 à 4.

Ces documents seront consultables auprès de l'arbitre de la compétition.

Le nombre de joueurs qualifiés pour la finale est fixé à Quatre.

(Ordre des remplaçants Seine & Marne 22^{ème} remplaçant National)

2 - DEROULEMENT :

Le championnat se déroulera en **1 finale de 2 séances** qui se joueront :

Le mardi 14 Mars 2023 à La Grande Paroisse 77130 Salle du Lavoir Rue de l'Eglise

1^{ère} séance, assis à 09h30,

2^{ème} séance, assis à 14h30.

L'arbitre infligera des pénalités aux retardataires à raison de 0,25 d'abaissement de pourcentage obtenu dans la séance par fraction de 5 minutes de retard.

Les mains des joueurs seront préparées par l'arbitre. Le donneur comptera les 6 cartes du chien devant les joueurs puis le preneur comptera les 6 cartes de son écart devant les 3 défenseurs.

- ❖ La cadence est fixée à 10 minutes par donne, (jeu et reconstitution).
- ❖ La mise en place de la première séance sera faite par tirage au sort intégral.
- ❖ La mise en place de la seconde séance sera faite selon le serpent.

Directeur d'épreuve Gérard LESREL
lesrel.gerard@neuf.fr Tél : 0618073027

3 - PARTICIPATION :

10€ (dix) par joueur et par séance

4 - INDICE PCN - ATTRIBUTION PP :

Indice PCN = 1,80

5 - ATTRIBUTION PP :

Les PP seront attribués en fonction du nombre de joueurs et de licenciés du comité

POINT DE PERFORMANCE - INDIVIDUEL SENIOR SI + de 100 licenciés

ATTRIBUTION DE PP												
Nbre J	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème	11ème	12ème
16	3	3	2	2	2	1	0	0	0	0	0	0
20	3	3	2	2	2	1	1	0	0	0	0	0
24	3	3	2	2	2	1	1	1	0	0	0	0
28	3	3	2	2	2	1	1	1	1	1	0	0
32	4	4	3	3	2	2	2	1	1	1	1	0
36	4	4	3	3	2	2	2	1	1	1	1	1
40	4	4	3	3	2	2	2	1	1	1	1	1
44	4	4	3	3	2	2	2	1	1	1	1	1
48	5	4	4	3	3	2	2	2	1	1	1	1
52	5	4	4	3	3	2	2	2	1	1	1	1
56	5	4	4	3	3	2	2	2	1	1	1	1
60	5	4	4	3	3	2	2	2	1	1	1	1

Si moins de 100 licenciés dans le comité, PP aux « premiers, 3-2-1

6 - INSCRIPTIONS :

Les inscriptions sont à communiquer impérativement **avant le Vendredi 10 Mars 2023** au Président du Comité

Mr Daniel Arnould

16 allée le Vau 77185 LOGNES

daniel.arnould@wanadoo.fr – Tél. 06 81 95 07 86

qui les transmettra à l'arbitre de la compétition ainsi qu'au **Président de la CCR. Patrick ZEJGMAN**

Les Participants se devront de posséder leur licence 2022/2023 sinon elle sera à régler avant l'inscription officielle à la compétition.

L'arbitre de cette qualification sera : **Laurent ATANAZIO**

Les joueurs **non-inscrits** se présentant sur le lieu de l'épreuve avant 09h15 participeront à ce qualificatif régional dans l'ordre d'arrivée **sous réserve** d'une mise en place idéale et sur décision conjointe du Directeur d'Epreuve et de l'arbitre de la compétition.

L'inscription à ce qualificatif régional implique l'acceptation du présent règlement et la participation à toutes les séances.

7 - DEFAILLANCE D'UN JOUEUR :

Tout joueur qualifié pour une finale de championnat doit obligatoirement commencer et terminer l'épreuve.

En cas de défaillance, il ne pourra, ipso facto, participer à la même épreuve la saison suivante.

Raison de force majeure : une telle raison peut être invoquée auprès du Directeur d'Epreuve qui tranchera en fonction des éléments présentés.

8 - DROITS DES JOUEURS – RECLAMATION : Articles 33 et 34 du Fascicule1

Toute réclamation sur le déroulement de l'épreuve doit être formulée auprès de l'arbitre de la compétition.

Tout joueur réclamant pourra consulter les documents concernant l'épreuve et la réclamation devra être formulée dans les 72 heures après la publication des résultats de l'épreuve au Président de la CCR concernée qui rendra sa décision sous 96 heures.

Il en informera le Président de Zone **Ravi RAVINDIRANE** et le Président de la C.C.N.

9 - DISCIPLINE :

- ✓ Tout joueur ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables sera immédiatement exclu de la compétition avec ouverture d'un dossier disciplinaire.
- ✓ Etat d'ébriété : tout joueur reconnu en état d'ébriété sera averti verbalement une 1^{ère} fois en cas de perturbation, et si récidive il sera scratché avec ouverture d'un dossier disciplinaire par le Président de la CCR concernée.
- ✓ L'interdiction de fumer et de vapoter dans la salle de jeu est totale (article 39 du fascicule 1).
- ✓ Les règles concernant le Covid19 s'appliqueront en vigueur à la date de la qualification.

Il est demandé aux joueurs, lors de tous les championnats, d'éteindre leurs appareils numériques ou d'utiliser le « Mode Avion » du début à la fin de chaque séance.

Il est également interdit d'être accompagné, lors des séances de championnats d'animaux domestiques.

Aucune dérogation (hors téléphones pour raisons exceptionnelles) ne pourra être faite.

En cas de non-respect de cette règle, le joueur fautif se verra sanctionné par 5% de pénalités.

10- DIRECTEUR D'EPREUVE :

Le Directeur d'Epreuve en accord avec l'arbitre de la compétition, se réserve le droit d'apporter toutes modifications qu'il jugerait utiles à ce règlement afin de permettre un bon déroulement de la compétition, en accord avec le règlement des compétitions de la FFT.

Le Directeur d'épreuve
Gérard LESREL

Le Président de la Zone 82
Ravi RAVINDIRANE
Vu et validé